

FARO
Chez Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN
224 chemin de la Curiale
74210 FAVERGES SEYTHENEX

Faverges le 12 mars 2025

Aux adhérents de l'association FARO

**Objet : Assemblée générale du 27 avril 2025
suivie du repas des adhérents**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de FARO qui aura lieu le dimanche **27 AVRIL 2025 à 10h à la Salle Polyvalente de FAVERGES-SEYTHENEX.**

Le montant de l'adhésion pour l'année 2025 est fixé à 11 EUR par personne.

L'association FARO fêtera cette année son quinzième anniversaire. En cette occasion une surprise vous attendra lors de cette assemblée.

L'assemblée générale sera suivie du repas des adhérents de l'association.

Le repas préparé par Philippe Traiteur consistera en :

- Terrine maison – crudité
- Millefeuille de noix de veau et foie gras, crème aux champignons, bouquet de salade
- Assiette aux trois fromages de Savoie
- Vacherin glacé aux agrumes
- Pain
- Café.

Une participation de 12 EUR est demandée à tout adhérent qui s'inscrira pour le repas.

L'association FARO prendra en charge le surplus du prix du repas et offrira les boissons (pot de l'amitié à l'issue de l'assemblée, et boissons du repas).

Afin de nous permettre d'organiser cette journée, de passer la commande auprès du traiteur, et d'installer la salle polyvalente, vous voudrez bien nous faire savoir si vous viendrez ou non à cette assemblée générale et si vous participerez au repas en retournant **pour le 2 AVRIL prochain au plus tard** à l'adresse suivante :

- **FARO, 224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX,**

le coupon ci-après accompagné du chèque libellé à l'ordre de FARO.

Vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires en vous adressant :

- soit par mail à l'adresse suivante : **faro@faverges-roncobello.fr**
- soit par téléphone auprès de Serge (**07.83.51.08.61**) ou Colette (**06.15.25.90.56**).

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapports moral et financier 2024 de l'association ;
- Projets pour 2025 ;

- Cotisation 2026 ;
- Election du bureau ;
- Questions diverses.

Suite à la démission de Christine BLANC-BRIGLIA le 4 novembre 2024, le bureau est actuellement composé de 7 membres (le maximum prévu par les statuts est de 9) :

- Alain CHAFFAROD et Corine PERNET-COUDRIER sont membres sortants, et se représentent ;
- Nadine MILESI, Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN, Serge PERNET-COUDRIER, Françoise KLEMENCIC et Christine EHINGER.

Tout adhérent souhaitant rejoindre le bureau devra faire connaître sa candidature avant le 2 avril prochain, car toute candidature doit être validée par le bureau selon le règlement intérieur de l'association, pour être ensuite présentée à l'assemblée générale.

Il est rappelé que selon les statuts de FARO : "Pour postuler, il faut s'engager à s'investir pour l'organisation, la gestion, les démarches nécessaires au fonctionnement de l'association."

Tout adhérent ne pouvant pas assister à l'assemblée générale pourra se faire représenter en complétant, datant et signant le pouvoir ci-après (qui pourra être recopié sur papier libre si nécessaire), et qu'il retournera aussitôt par voie postale, avant le 2 avril prochain à :

- **FARO**
224 chemin de la Curiale
74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos amicales salutations.

Pour le bureau : Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN

FARO - Assemblée générale du 27 AVRIL 2025 suivie du repas des adhérents

(Ce document pourra être recopié sur papier libre si nécessaire)

A renvoyer pour le 2 avril 2025 au plus tard à :

- FARO

224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Je soussigné(e) : M

(Compléter les cases du tableau et le pouvoir s'il y a lieu).

Participerai à l'A.G. de FARO du 27.04.2025 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI	NON Compléter le pouvoir de représentation joint
Souhaite reprendre mon adhésion pour 2025 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI Je peux régler dès maintenant ma cotisation (11 EUR) en joignant un chèque libellé à l'ordre de FARO (*)	NON
Participerai au repas des adhérents de FARO du 27.04.2025 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI Je joins un chèque de 12 EUR libellé à l'ordre de FARO. (*)	NON

(*) Adhésion et participation au repas adhérents pourront être réglées au moyen d'un seul chèque. Pour les couples, chaque membre complètera le tableau mais il ne pourra être établi qu'un seul chèque pour toutes les sommes dues (cotisation 11 EUR/personne, repas (12 EUR/personne).

POUVOIR DE REPRESENTATION à l'A.G. de FARO du 27 AVRIL 2025 si je ne peux pas y assister

(pour les couples chaque membre souhaitant se faire représenter doit compléter un pouvoir distinct)

Je soussigné(e) : M

Donne pouvoir de me représenter à l'assemblée générale de FARO du 27 AVRIL 2025, et de prendre part aux décisions et aux votes, à :

- M

Mon mandataire (que j'aurai pris soin d'informer au préalable, afin d'être assuré(e) de sa présence à cette assemblée générale).

Fait à
Le

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)